



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Beraer Levavaut

ID : 031-213104219-20251218-DEL2025\_07\_18-DE

REPUBLICHE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 18 décembre 2025
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à dix-huit heures
27	27	26	Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
DATE DE LA CONVOCATION			
12 décembre 2025			
DATE D'AFFICHAGE			
12 décembre 2025			

Etaient présents : 18

Mesdames GAMBET, TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, SAUVAGE, RAHIN,  
VIOLTON, BESOMBES,  
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOULE, PERON, MORANDIN,  
BERGONZAT

Procurations : 08

Mme MARTIN-RECURZ avait donné procuration à Mme GABET  
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON  
M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE  
M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU  
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN  
M. CHARRON avait donné procuration à Mme PEREZ  
Mme BEGUE avait donné procuration à Mme ABADIE  
Mme COUESNON avait donné procuration à M. GUERRIOT

Absents : 01

M. PIRIOU

M. RENOUX a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

**DELIBERATION N° 2025-07-18**

**CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET  
RELEVANT DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL  
pour le recrutement d'agents contractuels  
afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité  
en application de l'article L. 332-23.2 du Code Général de la Fonction Publique**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de créer des emplois non permanents à temps complet afin de recruter



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 031-213104219-20251218-DEL2025\_07\_18-DE

Berger-Levrault

des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité **pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 30 septembre 2026.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 et R 115-2 à R 115-11 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

**CREE, relevant du grade d'adjoint technique territorial à temps complet,**

- Un poste du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2026
- Deux postes du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026
- Un poste du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2026

**DEFINIT** les fonctions liées à ces emplois comme il suit : entretien du domaine public.

**PRECISE** que ces emplois seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces emplois.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 18 décembre 2025  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT



Page 2 sur 2